

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 JUIN 2015 – 19 H 00

L'an deux mil quinze, le vendredi 19 juin à 19 h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M.JACOB, M. BRAY, Mme BAIOCCHI, M. JEUNEMAITRE, M. LAVENKA, Mme PRADOUX, M. PATRON, Mme CANAPI, Mme ARONIO DE ROMBLAY, Mme HOTIN, Mme CAMUSET, M. POUCHIN, Mme GONCALVES, M. BENECH, M. JIBRIL, Mme BAALI-CHERIF, Mme OCANA, M. DEMAISON, M. ROUSSEAU, M. PERRINO, Mme BENARD, M. RAFIK, Mme SIORAT, M.POLLET, Mme ANDRÉ
Excusé(s) représenté(s)	Mme CHEVET, adjointe, par M. JACOB Mme MARTIN, conseillère municipale, par M. JEUNEMAITRE M. PERCHERON, conseiller municipal, par Mme BAALI-CHERIF Mme SPARACINO, conseillère municipale, par Mme CANAPI Mme BACQUET, conseillère municipale, par Mme PRADOUX M. CAMBIEN, conseiller municipal, par Mme SIORAT
Excusé(s) non représenté(s)	M. GUILLABERT M. GAUFILLIER
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme ARONIO DE ROMBLAY

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	25.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	6.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	2.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 12 juin 2015	

---000O000---

## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

A l'unanimité (31 voix "pour"), Mme ARONIO DE ROMBLAY est désignée secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MAI 2015**

Adopté à l'unanimité (31 voix « pour »)

La modification demandée par M. POLLET sur le débat relatif à la délibération n°2015.18 « sentier rural n°58 dit du haut de Fleigny – déclassement en vue de son aliénation partielle » sera effectuée.

oooOooo

### **TOURISME, ADMINISTRATION GENERALE, SECURITE**

#### **2015.24 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE**

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le maire.

### **ENSEIGNEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE**

#### **2015.25 – PRESTATIONS SCOLAIRES – TARIFS A COMPTER DE SEPTEMBRE 2015 (CANTINE, ETUDES SURVEILLEES, GARDERIE)**

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De fixer les tranches de revenus et les tarifs de la restauration scolaires conformément au barème joint en annexe 1 tenant compte d'une augmentation de 1,32 %.
- ⇒ De fixer les tarifs de la garderie et de l'étude surveillée conformément au barème joint en annexe 2 tenant compte d'une augmentation de 1 %.
- ⇒ D'appliquer aux familles dont les enfants ne sont pas inscrits, le tarif des communes extérieures jusqu'à la régularisation de leur dossier.
- ⇒ D'appliquer aux familles des communes qui appartiennent à la Communauté de Commune du provinois le tarif "Provins".
- ⇒ D'accorder aux familles nombreuses (3 enfants et plus), provinoises ou ressortissantes de la communauté de communes du provinois, sous réserve d'être détenteur de la carte famille nombreuse et de la carte du provinois, une réduction de 20% sur les tarifs joints en annexe 1 et 2.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### **COHESION SOCIALE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

#### **2015.26 – AIDE AUX ALLOCATAIRES DE LA CAF – PLAN D'ACTION 2015/2016 – REDUCTION DE LA FRACTURE NUMERIQUE – APPEL A PROJETS (DEMANDE DE SUBVENTION)**

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser le Maire à faire acte de candidature auprès de la CAF de Seine et Marne, pour bénéficier d'une subvention à hauteur de 15 000 € au titre de l'année 2015 et 15 000€ au titre de l'année 2016.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

#### **2015.27 – ANIMATION SOCIALE DES QUARTIERS – SOUTIEN AUX CONTRATS DE VILLE (DEMANDE DE SUBVENTION)**

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser le Maire à faire acte de candidature auprès du Conseil Régional, pour bénéficier d'une subvention à hauteur de 7 700 € au titre de l'année 2015.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

## 2015.28 – SEJOUR D'ETE 2015 – SECTEUR JEUNESSE – PROGRAMME ET TARIFS

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ De se prononcer sur les tarifs proposés ci-dessous.

Lieux Dates des séjours	Agés	Coût du séjour pour la Ville	Participation financière des familles par enfant	
<b>ARTES (Hautes Alpes)</b> Activités Parc Aventures (activités nautiques) Du 20/07 au 26/07 2015	12/13 ans	2 865€ pour 7 jeunes soit 409 € par jeune	<i>Soit 60% du prix de revient</i>  <b>Sans participation à un chantier</b>  245€	<i>Soit 60% du prix de revient et participation de l'Acisé</i>  <b>Avec participation à un chantier</b>  117€
<b>Vieux Boucau Les Bains</b> Activités mer (surf kayak Aviron) Du 17/08 au 23/08 2015	14/16 ans	3 431€ pour 7 jeunes soit 490€ par jeune	294€	165€

⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

## 2015.29 – CRECHE D'EMILIE ET CRECHE MUNICIPALE – REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFS

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'approuver le règlement intérieur et les tarifs annexés applicables à compter du 25 août 2015.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ de publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

## 2015.30 – MICRO CRECHE DE CHAMPBENOIST – REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFS

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'approuver le règlement intérieur et les tarifs annexés applicables à compter du 27 juillet 2015 (réouverture après congés d'été).
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ de publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

## URBANISME, DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRAVAUX

## 2015.31 – DEMANDE D'ATTRIBUTION DE L'AIDE « AQUEX » AU TITRE DE L'ANNEE 2015

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'autoriser le Maire à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie l'attribution de l'aide « AQUEX » au titre de l'année 2015 (activité 2014) et d'approuver le dossier correspondant.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ de publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

## 2015.32 – RAPPORTS ANNUELS DE GESTION RELATIFS AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC – SERVICE « EAU ET ASSAINISSEMENT »

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ de prendre acte de la communication de ces rapports.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus
- ⇒ de publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

## 2015.33 – AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (A.V.A.P) – CONSTITUTION DE LA COMMISSION LOCALE

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De confirmer et poursuivre la procédure de transformation des Z.P.P.A.U.P de la Ville de Provins en A.V.A.P.
- ⇒ De définir les modalités de la concertation qui durera jusqu'à l'arrêt du projet d'A.V.A.P. par le Conseil Municipal comme suit :
  - Un affichage en mairie de la présente délibération pendant toute la durée de l'étude nécessaire à l'élaboration de l'AVAP ;
  - Une information au public par voie d'affichage de la présente délibération sur les panneaux administratifs, par voie de presse dans deux quotidiens locaux (le Parisien et la République de Seine et Marne), par articles dans le bulletin municipal ;
  - La tenue d'au moins une réunion publique avec la population ;
  - Une exposition au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul aux jours et heures d'ouvertures de cet établissement ;
  - La mise à disposition d'un dossier d'étude en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture pendant toute la durée de la concertation ;
  - La mise à disposition d'un registre d'observations, destiné à toute personne intéressée, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant toute la durée de la concertation.
- ⇒ D'élaborer un calendrier indicatif prévisionnel du déroulement de cette procédure, comme suit :
  - Installation de la commission locale de l'A.V.A.P, élaboration du cahier des charges (en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France) : **juin 2015**
  - Déroulement de l'étude (inventaire, analyse, compatibilité avec le P.A.D.D, diagnostic architectural et environnemental), élaboration du dossier d'A.V.A.P, travaux du prestataire, information du public, concertation, avis de la commission : **septembre 2015 à décembre 2015**
  - Délibération d'arrêt du projet : **décembre 2015**
  - Transmission au Préfet, transmission pour examen et avis à la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (C.R.P.S) : **1<sup>er</sup> trimestre 2016**
  - Transmission aux personnes publiques associées (examen et avis) : **décembre 2015**
  - Enquête publique, retour commissaire enquêteur, avis du Préfet : **avril à mai 2016**
  - Délibération d'approbation de l'A.V.A.P et publication : **juin 2016**
- ⇒ De rappeler la désignation les membres composant la « commission locale de l'A.V.A.P » comme suit :
  - le Préfet ou son représentant ;
  - le Directeur Régional et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie ou son représentant ;
  - la Directrice Régionale des Affaires Culturelles ou son représentant ;
  - deux personnes qualifiées au titre de la protection du patrimoine architectural et culturel : le président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Provins, le Conservateur en Chef du Patrimoine,
  - deux personnes qualifiées au titre des intérêts économiques locaux : la présidente de l'Union du Commerce Provinois, le Directeur de l'Office du Tourisme de Provins,
  - sept membres du Conseil Municipal : M. le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme + six Conseillers Municipaux tels que désignés par la délibération n° 2014.12 du 4 avril 2014 à savoir :

Président : le Maire ou l'adjoint délégué : Olivier LAVENKA

- Délégués titulaires :
- Odile HOTIN
  - Josiane MARTIN
  - Jérôme BENECH
  - David ROUSSEAU
  - Savine BÉNARD
  - Bruno POLLET

- Délégués suppléants :
- Christiane ARONIO DE ROMBLAY
  - Jean-Pierre GUILLABERT
  - Dominique GAUFILLIER
  - Virginie SPARACINO
  - Mohamed RAFIK
  - Daniel CAMBIEN

L'Architecte des Bâtiments de France avec voix consultative.

- ⇒ D'autoriser le Maire à signer toutes pièces afférentes et d'effectuer les mesures de publication suivantes :
  - D'afficher cette délibération pendant un mois à compter de son adoption ; Publier une insertion dans 2 journaux d'annonce légale diffusée dans le département ; Publier cette délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

#### **2015.34 – TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE – FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE**

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De fixer le coefficient multiplicateur actuel à 8,50 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- ⇒ De notifier la présente délibération aux services d'ERDF.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### **SPORTS**

#### **2015.35 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DU « SPORT DE HAUT NIVEAU »**

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'accorder une subvention au CSPA « Club Sportif Provinois d'Athlétisme » qui s'élève à 330,84 €
- ⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574/40 du budget 2015
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### **FINANCES**

#### **2015.36 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014**

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

(M. le Maire n'ayant pas participé au vote : 1 voix + 1 pouvoir)

- ⇒ De donner acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit dans les documents annexés à la présente,
- ⇒ De constater, aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes (eau, assainissement), les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes.
- ⇒ De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### **2015.37 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2014**

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De déclarer le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2014 visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### **2015.38 – COMPTE RENDU SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2014**

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De prendre acte de l'inventaire d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île de France au titre de l'année 2014.
- ⇒ D'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ de publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### **2015.39 – BAIL DE LOCATION AU PROFIT DE LA SARL « LE CESAR HOTEL » - AVENANT N°1**

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord pour signer l'avenant n° 1 au bail commercial constatant l'allongement de sa durée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### **QUESTION DIVERSE :**

### **2015.40 – MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF) POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT (relayé par l'Union des Maires de Seine et Marne)**

A la majorité (27 voix « pour » - 4 abstentions « M. CAMBIEN, Mme SIORAT, M. POLLET, Mme ANDRÉ), le conseil municipal décide :

- ⇒ De se prononcer favorablement sur la motion de soutien à l'action de l'AMF relayée par l'Union des Maires de Seine et Marne telle que reproduite ci-après
- ⇒ D'autoriser le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

### **MOTION**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Provins rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Provins estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Provins soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

OooOooo

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée 19h45*

le Maire,



**Christian JACOB**